

■ **Jorge Viegas Dos Santos**, à Lausanne, exploitation d'un café-restaurant-pizzeria (FOSC du 30.07.1999, p. 5221). Par décision du 30 mai 2002, qui a pris effet le 9 août 2002, le Président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a prononcé la faillite du titulaire.
Journal no 9052 du 23.09.2002
(00660586 / CH-550.0.076.754-7)